

PRÉAVIS N° 228/2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2020

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 936'600.- au budget 2020, compensés à hauteur de CHF 749'600.-, soit un montant net de CHF 187'000.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 14 janvier 2021 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, salle du Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Travaux, environnement et mobilité : un dépassement non compensé lié aux subventions conteneurs enterrés ;
- Culture : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de pallier à des absences maladie longue durée ainsi que pour remplacer les personnes à risque parmi les agents d'accueil permanent et assurer le plan de protection lors de la crise sanitaire du Coronavirus (Covid-19) ;
- Services industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel temporaire afin de renforcer les ressources pour la mise en place des prestations en lien avec la Stratégie Energétique 2050 ;
- Ressources et relations humaines : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de deux auxiliaires afin de pallier à des absences (maternité, congés sans solde, maladie) ainsi que pour combler le déficit chronique de ressources du service ;
- Sports, manifestations et maintenance : un dépassement entièrement compensé lié à l'achat de fournitures de protection pour faire face à la crise sanitaire ;
- Enfance, logement et cohésion sociale : cinq dépassements entièrement compensés liés à l'engagement de personnel auxiliaire durant la période de recrutement dans les Unités d'accueil de la petite enfance (UAPE) ainsi qu'un dépassement non compensé afin de combler le manque de facturation aux parents de la crèche Terre-Bonne durant les mois de semi-confinement.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure des comptes de l'exercice 2020.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Travaux, environnement et mobilité

Subventions conteneurs enterrés

La Ville de Nyon a mené une grande campagne de sensibilisation pour la mutualisation des conteneurs enterrés et de demandes pour que les grands bâtiments en soient équipés. Dix conteneurs supplémentaires seront installés par rapport au budget 2020, engendrant un dépassement non compensé de CHF 75'000.- (CHF 7'500.- / conteneur) sur le compte N° 452.3656.00 – *Subventions conteneurs enterrés*.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
452.3656.00	50'000.-	125'000.-	75'000.-	0.-	75'000.-

2.2 Culture

Personnel auxiliaire

Le Service de la culture a fait appel à du personnel auxiliaire afin d'assurer le remplacement d'absences maladie de longue durée au Musée du Léman ainsi que des personnes à risque parmi les agents d'accueil permanents et assurer le plan de protection (respect des distances, etc.) dans les trois musées lors de la première vague de la crise sanitaire de Covid-19. Le montant du dépassement se monte à CHF 100'000.-, dont une partie est compensée par des remboursements d'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
157.3012.00	98'684.-	198'684.-	100'000.-	61'000.-	39'000.-

2.3 Services industriels

Personnel temporaire

Les Services industriels ont fait appel à du personnel temporaire afin de renforcer les ressources pour la mise en place des prestations en lien avec la Stratégie Energétique 2050 (SE2050), telles que les installations photovoltaïques clés en main, le Regroupement de Consommation Propre (RCP), les bornes véhicules électriques, etc.

Le montant du dépassement s'élève à CHF 142'600.-, entièrement compensé par des non-dépenses sur les lignes Frais de personnel fixe (natures 3011 à 3051, à l'exception de la nature 3012 – *personnel auxiliaire*).

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3080.00	116'600.-	259'200	142'600.-	142'600.-	0.-

2.4 Ressources et relations humaines

Personnel auxiliaire

Le Service des ressources et relations humaines a engagé deux auxiliaires afin de pallier à des absences conjuguées de plusieurs collaboratrices du service (maternité, congés sans solde, maladie). Ces forces supplémentaires lui permettent également de combler le déficit chronique de ressources du service et de répondre à l'augmentation de ses tâches.

Le dépassement sur le compte N° 130.3012.00 – *personnel auxiliaire* se monte à CHF 86'000.-, partiellement compensé par des remboursements d'assurance ainsi que par des non-dépenses sur la ligne personnel fixe (baisse de taux d'activité, congé sans solde).

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3012.00	13'500.-	99'500.-	86'000.-	63'000.-	23'000.-

2.5 Sports, manifestations et maintenance

Fournitures

Pour faire face à la pandémie de Covid-19 et respecter les directives cantonales et communales, le service a dû commander des produits de désinfections (mains, surfaces, savons, etc.), des équipements individuels (masques et gants de protection) ainsi que des contenants spécifiques mis à disposition au sein de l'administration communale et sur les sites scolaires.

Le dépassement, chiffré à CHF 64'000.-, est entièrement compensé grâce au non-engagement des auxiliaires d'été (N° 340.3012.01).

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
344.3133.00	24'000.-	88'000.-	64'000.-	64'000.-	0.-

2.6 Enfance, logement et cohésion sociale

Subvention Crèche Terre-Bonne

La Ville de Nyon est liée par une convention garantissant la couverture de déficit pour les places de garde « réseau » destinées aux habitant-e-s de Nyon dans cette structure. Il n'y a pas de compensation possible en l'état.

Les mois de semi-confinement dû à la pandémie de Covid-19 ont engendré un manque de facturation aux parents placeurs, estimé à CHF 50'000.-. Ce dépassement n'est pas compensé. Cependant, le service est dans l'attente de savoir si l'autorité cantonale versera à la structure une compensation suite à ce manque de facturation. Si cela se confirme, le service en tiendra compte et établira un correctif de la subvention communale pour les mois concernés.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
760.3655.08	378'000.-	428'000.-	50'000.-	0	50'000.-

Personnel auxiliaire

Lors de l'établissement des budgets, les comptes 3012 des UAPE communales sont toujours mis à zéro. Durant l'année, le service doit faire appel à du personnel auxiliaire afin de respecter les directives cantonales fixant les quotas de personnel encadrant en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les structures. C'est la raison pour laquelle il est tenu de remplacer le personnel fixe de suite, lorsqu'une absence est signalée ou lorsque le personnel fixe est en cours de recrutement. Par ailleurs, conformément aux exigences cantonales, des auxiliaires doivent être engagés afin d'assurer un soutien éducatif pour des enfants à problèmes particuliers. Il convient de souligner que le service est confronté à des difficultés d'engagement de personnel qualifié à des conditions attractives.

Les dépassements sont estimés à CHF 419'000.- et concernent principalement les structures UAPE : Classes Tartines, Grand T'étraz, Couchant, Cossy et Mangette. Ils sont entièrement compensés par des non-dépenses sur les lignes personnel fixe ou par des remboursements d'assurance.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
762.3012.00	0.-	64'000.-	64'000.-	64'000.-	0.-
765.3012.00	0.-	78'000.-	78'000.-	78'000.-	0.-
767.3012.00	0.-	62'000.-	62'000.-	62'000.-	0.-
768.3012.00	0.-	85'000.-	85'000.-	85'000.-	0.-
769.3012.00	0.-	130'000.-	130'000.-	130'000.-	0.-

3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires au budget 2020 se monte à CHF 936'600.-, compensé à hauteur de CHF 749'600.-, soit un montant net de CHF 187'000.-.

Il convient de préciser que les projections ont été estimées jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2020.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°228/2020 concernant « les crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2020 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au service Travaux, environnement et mobilité un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- non compensé :

452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés	CHF	75'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	75'000.-

2. d'octroyer au service Culture un crédit supplémentaire de CHF 100'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	100'000.-
<i>Compensé par :</i>		
157.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-61'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	39'000.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services Industriels de CHF 142'600.- entièrement compensé comme suit :

800.3080.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	142'600.-
<i>Compensé par :</i>		
800.3011.00 à 800.3051.00 ¹ – Traitements et charges sociales	CHF	-142'600.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

¹ excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire

4. d'octroyer au service Ressources et relations humaines un crédit supplémentaire de CHF 86'000.-, partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	86'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-29'000.-
130.3011.00 – Traitements	CHF	-34'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	23'000.-

NYON · PRÉAVIS N° 228/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

5. d'octroyer au service Sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 64'000.-, entièrement compensé comme suit :

344.3133.00 – Fournitures	CHF	64'000.-
---------------------------	-----	----------

Compensé par :

340.3012.01 – Salaires personnel auxiliaire (jobs d'été)	CHF	-64'000.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

6. d'octroyer six crédits supplémentaires au service Enfance, logement et cohésion sociale de respectivement CHF 64'000.-, CHF 78'000.-, CHF 62'000.-, CHF 85'000.-, CHF 130'000.- et CHF 50'000.- partiellement compensés comme suit :

762.3012.00 (UAPE Classes Tartines) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	64'000.-
--	-----	----------

Compensé par :

762.3011.00 – (UAPE Classe Tartines) – Traitements	CHF	-64'000.-
--	-----	-----------

762.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

765.3012.00 (UAPE Grand T'étraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	78'000.-
---	-----	----------

Compensé par :

765.3011.00 – (UAPE Grand T'étraz) – Traitements	CHF	-78'000.-
--	-----	-----------

765.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

767.3012.00 (UAPE Couchant) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	62'000.-
--	-----	----------

Compensé par :

767.3011.00 – (UAPE Couchant) – Traitements	CHF	-62'000.-
---	-----	-----------

767.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

768.3012.00 (UAPE Cossy) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	85'000.-
---	-----	----------

Compensé par :

768.3011.00 – (UAPE Cossy) – Traitements	CHF	-85'000.-
--	-----	-----------

768.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

769.3012.00 (UAPE Mangette) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	130'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

769.3011.00 – (UAPE Mangette) – Traitements	CHF	-130'000.-
---	-----	------------

769.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

760.3655.08 – Subvention crèche Terre-Bonne	CHF	50'000.-
---	-----	----------

Effet "net" du crédit	CHF	50'000.-
------------------------------	------------	-----------------

NYON · PRÉAVIS N° 228/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P. - François Umiglia